

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 18 AVRIL 2008

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 18 avril 2008, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Roland Puech a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal, du CCAS, des budgets annexes et des budgets des sections.**

• **Compte de gestion et compte administratif de la commune :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -130 849.52 € en investissement et de + 282 949.31 € en fonctionnement, soit un fond de roulement de +152 099.79 €.

• **Compte de gestion et compte administratif du CCAS :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 252.06 €, soit un fond de roulement de +3 252.06 €.

• **Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -17 023.09 € en investissement et de + 31 342.64 € en fonctionnement, soit un fond de roulement de +14 318.72 €.

• **Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -15 194.90 € en investissement et de + 15 364.97 € en fonctionnement, soit un fond de roulement de +170.07 €.

• **Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +11 463.05€ en investissement et de + 7 559.56€ en fonctionnement soit un fond de roulement de +19 022.61€.

• **Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +6 810.63 € en fonctionnement, soit un fond de roulement de +10 621.86 €.

Les sections de Sassac, Sarzols, Les Crozes, Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2007 des différents budgets.

➤ **Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire propose au conseil de ne pas modifier les taux des impôts locaux (taxe d'habitation : 8.62 %, taxe foncière : 11.80 %, taxe foncière non bâtie : 71.81 %, taxe professionnelle : 9.00 %).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition actuels.

➤ **Vote du budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, expose au conseil que la situation financière de la commune est saine. Le fond de roulement permet amplement de rembourser l'annuité de la dette. La marge de manœuvre est appréciable, en raison, cette année, d'une rentrée importante de FCTVA qui correspond aux travaux des rues réalisés en 2006.

M. le Maire présente ensuite au conseil les grandes lignes du budget principal : achèvement des réalisations engagées par la précédente équipe pour 389 675.00 € TTC (feux tricolores, travaux carrefour place du Monument, pistes forestières, remplacement des fenêtres à La Poste et à l'école, saleuse, tracteur, épaveuse, etc.). Les nouvelles opérations consisteront principalement à réparer les voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 777 818.04 € et en fonctionnement à 874 137.75 €.

➤ **Vote des subventions et participations aux associations :**

Organismes	Réalisé 2007	Proposition 2008
SUBVENTIONS		
Amicale laïque	200.00	200.00
APAJH	800.00	800.00
Visiteuses hôpitaux	500.00	500.00
ADMR	540.00	550.00
Alègre médiéval	4 000.00	5 000.00
Club 3 ^{ème} âge	120.00	120.00
ACCA	150.00	150.00
AC-PG-CATM	80.00	80.00
Amicale S-Pompiers	500.00	500.00
Tennis-club	1 500.00	1 300.00
SCA foot	1 500.00	1 500.00
AGUMAA	31 000.00	25 000.00
Les Amis de la Merisaie	150.00	150.00
Association de Pêche	130.00	200.00
JSP	800.00	800.00
Laisse Temps Conter	100.00	-
Donneurs de sang	100.00	100.00
Les Amis d'Allègre	1 000.00	1 000.00
Les Vétérans du foot	300.00	300.00
Comité de jumelage	1 010.00	300.00
Ass. G. Tillion	100.00	100.00
Anim'Allègre	600.00	1 000.00
Ecurie de Gourmessaume	100.00	-
PARTICIPATIONS		
Arbre de Noël ELJM	600.00	600.00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
MAS (tvx parking)	1 000.00	-
Ecole (classe découverte)	500.00	1 400.00
Anim'Allegre-Fête de la Noire	-	1 000.00
TOTAL	47 380.00	42 650.00

NB : Alègre Médiéval 1 000 € en plus versement exceptionnel, AGUMAA 25 000 € dont 10 000 € déjà versés.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité moins une abstention (E. Jacob), les propositions de la commission « Fêtes et vie associative » concernant l'attribution des subventions aux associations et organismes.

➤ **Budget CCAS:**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 6 612.06€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le budget du CCAS.

➤ **Budget eau :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'eau qui comporte notamment le déplacement de la conduite d'eau rue Germaine Tillion et l'acquisition d'un véhicule pour les multiples déplacements des employés communaux d'Allègre à Fix (captage). En fonctionnement, la nouvelle cotisation due au SGEV est inscrite en dépense et en recette (voir explications ci-après).

Le budget s'équilibre en investissement à 92 924.73€ et en fonctionnement à 102 703.09€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le budget de l'eau.

➤ **Budget assainissement :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comporte cette année la nouvelle redevance assainissement collectée par la commune mais reversée à l'Agence de l'eau.

Le budget s'équilibre en investissement à 58 811.29€ et en fonctionnement à 69 878.32€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le budget de l'assainissement.

➤ **Budget chaufferie :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de la chaufferie qui s'équilibre en investissement à 21 791.75€ et en fonctionnement à 39 364.24€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le budget de la chaufferie.

➤ **Budget section de Menteyres :**

Le budget s'équilibre en investissement à 3 811€23 et en fonctionnement à 6 810.63€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le budget de la section de Menteyres.

➤ **Lotissement : création et vote du budget annexe – choix du nom :**

M. le Maire rappelle au conseil que le cabinet Bemo Urba et Infra de Brives-Charensac a été retenu pour réaliser une étude d'aménagement de la zone NA Nord du Fangeas en vue de la création d'un lotissement de 5 à 6 lots sur la parcelle B-1118.

La création de ce lotissement nécessite l'ouverture d'un budget annexe assujéti à TVA au régime normal trimestriel.

M. le Maire précise qu'il faut par ailleurs trouver un nom au lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

- Créer un budget annexe assujéti à TVA au régime normal trimestriel
- De voter ce budget qui s'équilibre à 57 651€

Le conseil décide de retenir par 11 voix pour, « le Clos du Fangeas » comme appellation officielle du futur lotissement.

➤ **Adhésion au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau, assainissement et chauffage urbain, explique au conseil que la commune doit régulariser son adhésion au Syndicat des Eaux du Velay pour pouvoir continuer à bénéficier de ses services. Jusqu'à présent la commune versait une cotisation annuelle pour l'entretien du réseau d'eau. Pour être en règle vis-à-vis du SGEV, la commune doit également payée la surtaxe au m³ obligatoire prélevée sur la facture des abonnés (0.151 €/m³). Le produit de cette surtaxe sert à couvrir des prestations communes à toutes les collectivités adhérentes, sans différenciation et qui comprennent :

- la direction d'ensemble et le secrétariat ;
- la gestion des abonnés ;
- l'établissement des factures et des rôles de redevances ;
- l'instruction des demandes de branchements nouveaux et l'étude de petites extensions.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- accepte la surtaxe au m³ représentative de l'adhésion au Syndicat ;
- décide d'adhérer au SGEV pour l'entretien du réseau

➤ **Location garage rue du Mont Bar :**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil accepte à l'unanimité, de louer à M. Neumuller Michel le garage communal situé rue du Mont-Bar à compter du 1^{er} mai 2008. Le bailleur devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 50€.

➤ **Désignation des délégués aux organismes extérieurs (complément) :**

- Commission des impôts directs : sont proposés à la nomination du directeur départemental des Services fiscaux :

Commissaires titulaires : Boyer Bernard, Meyssonier Marcel, Charrat Stéphane, Payet Patricia, Rouvier René, Bénézit Christophe, Maury Paul, Fraisse Jacques, Beignier Claude, Baylot Robert, Ferrand Patrick, Bonnet Marguerite.

Commissaires suppléants : Garnier Pascal, Bussac Claude, Ribeyre Joël, Mercier Fernand, Charreyre Fabien, Malhomme André, Giraud Fernand, Ampilhac René, Guinamand André, Récipon Michel, Valentin Jean, Tissandier Jean.

- CCAS : Patricia Payet est nommée membre du conseil d'administration du CCAS, en plus des 3 autres membres élus.
- AGUMAA : Nadine Tallobre est nommée membre du conseil d'administration de l'AGUMAA, en plus des 3 autres membres élus.
- Comité de jumelage : l'élection des membres est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

➤ **Désignation aux commissions municipales :**

La commission n°3 « Administration générale, état civil, archives, bâtiments, logement, cimetière » est nouvellement créée ; elle est composée de G. Meyssonier, vice-président, M. Valentin, P. Garnier, H. Trescartes et P. Payet.

N. Tallobre est nommée membre de la commission n°6 « Cadre de vie environnement, culture, petit patrimoine, tourisme, camping, propreté, fleurissement ».

➤ **Dématérialisation des marchés publics : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du CDG :**

Les collectivités doivent être en mesure de recevoir les offres des candidats par voie électronique dès lors qu'ils ont recours à une procédure formalisée (appel d'offres). La commune ne disposant pas des moyens matériels pour mettre en place ce système, M. le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le centre de gestion en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics ainsi qu'un fournisseur de signature électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

➤ **Activités de la Communauté de communes :**

– Renouvellement du conseil communautaire : Denis Eymard a été réélu président ; Jean-Marc Boyer, Jean-Luc Fraisse et Jean-Claude Récipon ont été élus vice-présidents.

– Elaboration du budget primitif : en 2008 aucun investissement important n'est prévu compte tenu des opérations d'ampleur décidées les années précédentes (crèche, maison de la jeunesse, halle d'exposition, maison de la jeunesse). Les taux d'imposition restent inchangés. La CCPA souhaite se ménager une marge de manœuvre grâce à la réalisation de la zone d'activités de Nolhac située sur les communes de Sain- Paulien et Borne.

– Compétences de la CCPA : elles devront être redéfinies pour essayer de les simplifier et de les organiser en un projet d'ensemble.

– Dotation de Développement Rural (DDR) : les communautés de communes peuvent bénéficier de la DDR pour des projets économiques et sociaux et pour le maintien de services rendus au public en milieu rural. La création d'un pôle de santé à Allègre (regroupement des médecins, infirmières, pharmacie, etc.) pourrait être éligible à la DDR ; une demande sera déposée dans ce sens.

– Office de Tourisme intercommunale : Gilbert Caroff-Duflos déplore que l'Office du Tourisme d'Allègre ait été déplacé à la Maison de la Jeunesse, lieu trop éloigné du bourg ancien, et sans consultation des représentants de la commune d'Allègre.

➤ **Informations de la municipalité :**

– Amiante liée : Jean-Luc Fraisse rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec le Secrétaire général de la Préfecture au sujet de la décharge d'amiante liée ; celui-ci lui a précisé qu'après un premier refus, le pétitionnaire a reçu un avis favorable des services de l'Etat après avoir précisé et complété son dossier. Une visite sur place, le 5 mai, est prévue en présence des services de la DDE, de l'exploitant, des élus et du Comité de défense du site avec pour objet de veiller au respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture de la décharge.

– Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le dimanche 4 mai ; après la messe pour les défunts, départ du défilé pour le Monument aux Morts où se déroulera la cérémonie du Souvenir avec dépôt d'une gerbe et minute de silence.

– Fête de Pentecôte : la traditionnelle fête de Pentecôte se déroulera les 10, 11 et 12 mai. Samedi 10 mai, à partir de 14h kermesse, place de la Gare ; à 21h, concerts (Bamhsky, Loobzilla et Causes Perdues), Centre G. Sand organisés par Anim'Allègre. Le dimanche 11 mai, à partir de 14h, kermesse, démonstration d'engins de carrière et levée de voitures avec jet d'eau ; à 22h, bal disco et musette et feu d'artifice. Lundi 12 mai, à 9h tournoi de foot ; à 14h, gentleman boulistes ; à 15h, course cycliste hommes, femmes et cadets, départ café des Sports, arrivée café de la Gare. Nombreuses attractions foraines.

– Carrefour du Monument : la reprise des travaux aura lieu le 15 mai.

– Fermeture du secrétariat de mairie : du 1^{er} au 12 mai. Une permanence sera assurée par les élus les 5, 6 et 7 mai de 9h à 12h ; en cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints

Séance levée à 22h45.